

15 RUE DE LA COMMUNAUTE 44140 LE BIGNON

N°TVA: FR83 612 038 919 INT CODE: 82 14 20 00 0000 L

ADM. DES VENTES: +33 (0)2 40 78 27 95 COMPTABILITE: +33 (0)2 40 78 29 25

V/COMMERCIAL(E): 06 80 24 45 82 email: mvieira@vitry.com

ADRESSE LIVRAISON/DELIVERY ADDRESS

ADRESSE FACTURATION/INVOICE ADDRESS

PHARMACIE DE LANRIEC CENTRE COMMERCIAL LES KORRIGAN **RUE DE LANRIEC**

CONCARNEAU 29900

TVA INTRACOMM: FR09489651828

FACTURE/INVOICE

Tél: 02 98 97 37 83

Page	Commande P/O N°	Secteur	Date de	N°	Client/Customer	
			Facture	Facture/Invoice		
1	WS 520742	1325	20/03/2025	1236223	29AINS	
	du: 18/03/2025	OBJCOS2P				

Référence	Qte Qty	Code	Intra- Communautai	Désignation re	Poids Unit. Unit Weight	Prix Unitaire	Remise Discount	Prix Net Net Price	Total	
	·			Cde No commande pae couture BL 1518158 du 20/03/2025 LIVRAISON No 1						
2MAGDCOU	1	3538890202206	82032000	PRES. MAGNET. 24 PAE ATELIER COUTURE COMPOSE DE	2.130	306.00	35.00	198.90	198.90	1
1022DCOU	24	3538890101974		P. A EPILER PROF. "ATELIER COUTURE"		12.75	35.00	8.29		
G 2IMAGLW	1			PRESENTOIR MAGNETIQUE EN L BLANC		0.00	0.00	0.00		
				* * * * * * * * * * * * * * *						
				LE DETAIL DE LA COMPOSITION DE NOS PRESENTOIRS EST INDIQUE SUR LE BON						
				DE LIVRAISON						

ECHEANCE: 19/05/2025 LCR 60 JOURS CALENDAIRES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT, PENALITE TAUX D'INTERET LEGAL X 3 (ART L441-3 DU CODE DU COMMERCE)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros (Art L441.3 et suivants du code de commerce)

EXPEDITION/SHIPPING CONTRÔLE/CONTROL TRANSP./FORWARDER AGENT NB DE COLIS/NB OF PARCELS POIDS NET/NET WEIGHT POIDS BRUT/GROSS WEIGHT

20/03/2025 Carinne LE TNT 1.600 KG 1.600 KG

Tva-Taxe	Base HT	Taux TVA	MT TVA	Taux Taxe	Mt Taxe
1-	198.90	20.00	39.78	0.00	0.00

TOTAL HT EUR	198.90
MONTANT TVA	39.78
TOTAL TTC EUR	238.68

En cas d'escompte pour règlement anticipé, la TVA récupérable doit être réduite à due concurrence. Sauf mention spécifique, l'escompte est de 0% - 0 euros.

!!! ATTENTION !!!

HSBC CLT IBAN FR76 3005 6007 7807 7801 4485 867

BIC: CCFRFRPP

SIEGE SOCIAL: VITRY 32-34, avenue Kléber 75 116 PARIS SA au capital de 197 950 Euros - SIRET 612 038 919 00058 - Code NAF: 2571 Z - RCS PARIS: 612038919 N° EORI: FR61203891900058

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT PLEASE JOIN THIS COUPON WITH YOUR PAYMENT CLIENT 29AINS FACTURE 1236223 MONTANT EUR 238.68



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 15/02/2025

Art.1 - Clause générale

Nos ventes en France Métropolitaine sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse de notre part.

La facture est établie en fonction du tarif en vigueur à la date de prise de commande. Ce tarif de base est exclusivement réservé aux professionnels de la santé.

La facture est payable selon les modalités suivantes :

- ° par LCR à vue escompte de 2%
- par LCR à échéance (délai indiqué sur la facture). Par défaut le règlement est effectué à 30 jours calendaires. Si la commande est d'un montant > à 500 euros HT net, un délai de paiement à 60 jours calendaires peut être concédé.

Exception : en cas de procédure collective ; le paiement sera exigé par avance.

Art.2 - Confidentialité

Les documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

Art.3 - Formation du contrat en cas de commande reçue de l'acheteur

En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. Cette acceptation constituera dans ce cas les conditions particulières.

Art.4 - Livraison, Frais de port, Transport

Livraison franco de port pour toute commande supérieure à 200 € sur la France métropolitaine.

Frais de Port : 10 € - minimum de commande = 50 € nets HT.

Sauf notification contraire, la livraison est effectuée de notre usine ou magasin. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assumer les frais et risques des biens vendus postérieurement à la

Au-delà de trois semaines de retard dans la livraison, le présent contrat sera résolu de plein droit si l'acheteur notifie l' annulation par écrit expressément et ne pourra donner lieu, de la part de l'acheteur, à un versement de dommages et intérêts.

Art.5 - Clause de réserve de propriété

La marchandise reste la propriété de la Société VITRY jusqu'au paiement intégral de son prix.

Les risques afférents à ladite marchandise seront transférés à l'acheteur dès livraison (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980).

Art.6 - Vente sélective

La vente des produits VITRY auprès des consommateurs ne peut s'effectuer que sur des points de vente publics dont le personnel dispose d'une qualification professionnelle résultant d'au moins un diplôme de pharmacien.

Art.7 - Remise - Conseil point de vente

Une remise figurant aux tarifs de VITRY pourra être accordée à l'acheteur, sous réserve d'une commande d'au moins 200 euros HT net remise déduite, en contrepartie de la prise en charge des services suivants :

- L'exposition de nos produits sur le point de vente public dans les conditions préconisées par VITRY
- . Le conseil délivré aux consommateurs par l'équipe de vente (la formation de l'équipe de vente étant effectuée par un salarié VITRY.)

Par ailleurs, conformément au Règlement (CE) n° 1223/2009, vous devez conserver soigneusement les livrets des ingrédients des vernis à ongles que nous vous livrons, à la disposition des consommateurs ainsi qu'aux inspecteurs des autorités compétentes.

Art.8 - PLV - Promotion

La société VITRY se réserve le droit de fournir le matériel de présentation et de démonstration adapté aux produits VITRY et exclusivement réservé à la promotion des produits VITRY. VITRY reste propriétaire de ce matériel.

Art.9 - Propriété Intellectuelle

Dans le cas où la revente d'un produit VITRY ne serait pas effectuée dans le cadre de la vente sélective (cf art.8), le revendeur devra, au préalable, demander l'autorisation de revente à la société VITRY. En cas de refus par VITRY, dans un délai maximum de 15 jours, cette dernière s'engage à racheter les produits concernés au prix de cession initial.

Art.10 - Sanctions de retard de paiement-Pénalités

A défaut de paiement à l'une des échéances, les autres échéances deviennent de fait immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des délais de paiement.

De plus, en application des articles L.441-10, II et D.441-5 du Code de commerce, l'acheteur sera de plein droit redevable de pénalités de retard de paiement égal à trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Article L441-10 et suivants du Code du Commerce).

Art.11 - Garantie

Les biens sont garantis contre tout risque de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication, de conception.

La garantie est exclue si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur, si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectué sans autorisation, si le fonctionnement provient de l'usure normale du bien, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur.

La Société VITRY procédera gratuitement au remplacement des pièces reconnues défectueuses.

Art.12 - Règlement des litiges

Toute réclamation pour non-conformité de la livraison doit être remontée à la Société VITRY dans un délai maximum de 1 mois suivant cette livraison. Au-delà de cette date, elle pourra être considérée comme nulle et non avenue.

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nantes (44) – France.